

> Nos Partenaires pédagogiques

Ces structures professionnelles de l'EEDD oeuvrent en partenariat avec le Parc. Elles assurent le suivi de votre projet, en organisent les animations, en concertation avec vous.

ETC... Terra à Saint-Dié-des-Vosges (88)
Tél. : 03 29 52 48 06

CPIE Hautes-Vosges à Wildenstein (68)
Tél. : 03 89 82 20 12

Maison de la Nature et des Vosges Saônoises
au Haut-du-Them-Château-Lambert (70)
Tél. : 07 88 06 63 64

Vivarium du Moulin à Lautenbach-Zell (68)
Tél. : 03 89 74 02 48

Maison de la géologie à Sentheim (68)
Tél. : 03 69 77 12 41

Maison de l'environnement à Sermamagny (90)
Tél. : 03 84 29 18 12



> Un projet éco-responsable !

Il est proposé aux porteurs de projet de réfléchir, dans le cadre de l'élaboration de leur projet, à la manière d'intégrer une dimension éco-responsable. L'objectif est de mettre en avant l'impact du projet (sans le rendre discriminant) pour ensuite réfléchir avec les enfants, à comment limiter ou compenser les différents impacts induits. Le projet devient en lui-même un support pédagogique donnant lieu en amont à la définition d'un «impact'score» (A+, A, B, C,...) qui pourra évoluer en fin de projet suite aux actions de compensation.

> Demain le Parc : Objectifs 2042

Vers une nouvelle Charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges!



Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges engage une réflexion afin de construire un nouveau projet de territoire pour la période 2027-2042. L'objectif est de construire ensemble une nouvelle Charte, impliquant tous les partenaires, les habitants et notamment les jeunes de notre territoire. Il est proposé que ces futurs adultes apportent leurs contributions avec leur regard d'enfant, dans le cadre du projet développé durant l'année 2023-2024. Toutes les idées, sujets à traiter ou démarches innovantes sont les bienvenus et seront intégrés à la concertation des habitants du territoire.

Au lancement du projet, une présentation du Parc pourra être proposée afin de poser les bases de cette réflexion. Alors impliquons nous pour notre futur.... Merci!

> Dossier téléchargeable :

www.parc-ballons-vosges.fr

→ rubrique «agir»

→ thème sensibilisation-éducation



Les porteurs de projets adresseront leur dossier dûment renseigné à :

Monsieur le Président

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

1, rue du Couvent - 68140 Munster

Avec le soutien financier de :

La Région
GrandEst

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

**La date de dépôt des dossiers est fixée
au mercredi 15 novembre 2023**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE



> Appel à projets pédagogiques jeunes citoyens

Edition 2023-2024



Une autre vie s'invente ici

Le Parc un espace de vie :

***Face au changement climatique,
nos jeunes citoyens s'impliquent!***

www.parc-ballons-vosges.fr

> Cadre général

Sensibiliser le public est une action essentielle pour le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Sensibiliser, c'est inviter à la découverte des patrimoines, naturels comme culturels et mieux comprendre aussi les enjeux liés à leur préservation. L'appel à projets pédagogiques intègre une dimension citoyenne, impliquant les jeunes au sein d'une action concrète tout en ayant aussi un volet éco-responsable... L'objectif étant de comprendre afin de s'impliquer et d'agir en toute connaissance, au bénéfice de son espace de vie!

A vos idées... 1,2,3 partez!

> Critères de recevabilité des projets

- Se dérouler sur une commune adhérente du Parc(*)
- Etre finalisés avant la mi-octobre 2024
- Avoir une portée d'éducation au territoire auprès des jeunes
- **Proposer un thème en lien avec la Charte du Parc concernant les patrimoines naturels et/ou culturels**
- **Mettre en avant une démarche de participation citoyenne**
- **Faire découvrir aux jeunes le fonctionnement démocratique local (lien avec le délégué au Parc)**
- **Intégrer une dimension éco-responsable dans la mise en oeuvre du projet**
- **Proposer la mise en oeuvre d'une action concrète en lien avec le projet**
- Présenter une finalité d'intérêt général et proposer une valorisation locale ouverte à d'autres publics
- Présenter un budget prévisionnel équilibré
- **Co-écrire la dimension pédagogique du projet avec une structure d'EEDD** (éducation à l'environnement et au développement durable) **partenaire du Parc**

* Dans le cas particulier des RPI situés dans des communes non adhérentes, nous contacter.

> Publics ciblés

Les jeunes, **de 6 à 18 ans**, en temps scolaire ou hors temps scolaire.

> Bénéficiaires

- **Etablissements scolaires** du territoire du Parc (du CP au lycée : 6-18 ans)
- **Collectivités locales** (communes, communautés de communes) dans le cadre des programmes liés à la jeunesse
- **Autres structures et associations** travaillant avec des jeunes :
 - ACM, périscolaire,
 - Centres de vacances,
 - Accueil collectif de mineurs,
 - MJC et MCL,
 - Associations oeuvrant envers les jeunes,
 - ...

> Qui joindre ?

Alain BOUGEL
Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Chargé de Mission éducation au Territoire
Tél : 06 07 54 29 86 ou 03 89 77 90 20
Mail : a.bougel@parc-ballons-vosges.fr

> Critères de sélection

- Innovation
- Intérêt local du projet et implication citoyenne de la part des jeunes
- Prise en compte d'une démarche éco-responsable dans le cadre du projet
- Mise en place d'une action concrète sur le territoire concerné par le projet
- Création d'une dynamique locale entre différents acteurs d'un même territoire ou plus largement
- Qualité pédagogique du projet
- Proposer un temps de valorisation final du projet en direction d'autres publics (élus, habitants...)



> Le soutien du Parc

Technique

- Centre de ressources : acteurs locaux, transfert d'expériences existantes, lien avec les partenaires, ...
- Aide au montage de projet,
- Réception et instruction des dossiers,
- Coordination et animation du dispositif. Une convention sera passée entre le Syndicat Mixte du Parc et le porteur de projet labellisé,
- Actions de communication autour de l'opération.

Financier

Une aide de 80% du coût global du projet, plafonnée à 3000 euros maximum, sera attribuée aux projets sélectionnés par un comité de pilotage.

Les dépenses éligibles concernent essentiellement l'animation (au moins 50% du montant de la subvention), mais aussi la communication, le transport, l'achat de «petit matériel» notamment pour la restitution finale du projet.

> Calendrier

- **mercredi 15 novembre 2023 : dépôt des dossiers**
- mi- décembre 2023 : sélection des projets
- mercredi 30 Janvier 2024 : rencontre des porteurs de projets (en visio)
- Janvier à Septembre 2024 : réalisation des actions
- Juin à Septembre 2024 : valorisation locale des projets
- Septembre à Octobre 2024 : Rendu des bilans et fin des projets

